



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 96357

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la hausse des tarifs de l'électricité. Au 1er janvier 2011, les tarifs EDF vont à nouveau augmenter. La hausse atteindra au moins 3 %. En six mois, les tarifs auront augmenté de 7 % sur la base d'un argument irrecevable. Cette hausse est censée financer le développement du photovoltaïque dont le prix de rachat par EDF engendre un surcoût que le fournisseur se fait rembourser par la contribution au service public de l'électricité (CSPE) adossée à chaque facture. Ce surcoût a été évalué par la Commission de régulation de l'énergie. Il égale 300 millions d'euros alors que la nouvelle hausse des tarifs EDF va, elle, rapporter 1,3 milliard d'euros. La différence entre la dépense réelle et les fruits attendus de l'augmentation des tarifs est disproportionnée. La hausse accordée au 1er janvier 2011 est donc littéralement injustifiée. De fait, des doutes légitimes se font jour quant à la destination de l'argent qui sera ainsi injustement récolté sur le compte des consommateurs. En conséquence, il lui demande de lui préciser à quelles fins la manne financière ainsi dégagée sera utilisée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96357

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13606

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)